

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	10ème
Nom de site		Numéro	T10917
Adresse du site	166-170, rue du Fbg Saint Martin	Hauteur	R+10 (30m)
Bailleur de l'immeuble	Social : La Sablière	Destination	habitations
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site 2G/3G/4G + mise en réserve de 3 antennes existantes		
Complément d'info	SFR présent (0/120/240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	20/09/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	09/09/2019
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	09/11/2019
Historique et contexte	néant

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz. L'orientation des antennes est 20, 130° et 240°.		
Distance des ouvrants	3m en dessous de l'antenne	Tilts (degrés)	5 à 12°
Estimation	20° <4V/m /130° <4V/m /240° <4V/m	Vis-à-vis (25m)	R+10 Az 20 et 240
Divers	Pas de mesures récentes		

Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer 3 des 6 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux accueillant en plus le 700 MHz. 3 antennes existantes seront désactivées au titre de réserve antenne.		
Zone technique	des modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés au pied des antennes, invisibles depuis la rue.		
Hauteur antennes/sol	33.09m (20°) 34.15m (130 et 240°)		

Date :

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>



**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER À PROXIMITÉ



Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 20°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.



b. Azimut 130°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 130°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
 [Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 20°	Azimut 130°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 3-4 V/m	entre 3-4 V/m
Hauteur	19,5 m	25,5 m	25,5 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Pas de changement de l'aspect visuel

Etat de l'existant :

Prise de vue n°3



Etat projeté :



Pas de changement de l'aspect visuel

Vue des Azimuts

Azimuth 20° :



Azimuth 130° :



Azimuth 240° :

